

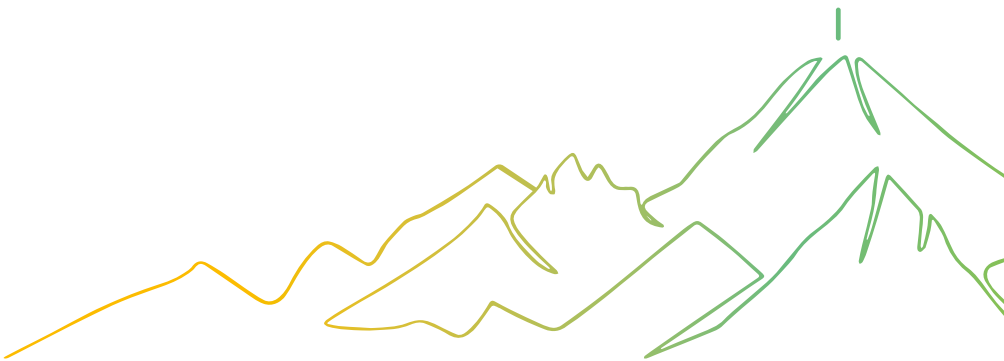


#2026-2032

GUIDE DU DÉLÉGUÉ



**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE
DES HAUTES-PYRÉNÉES**

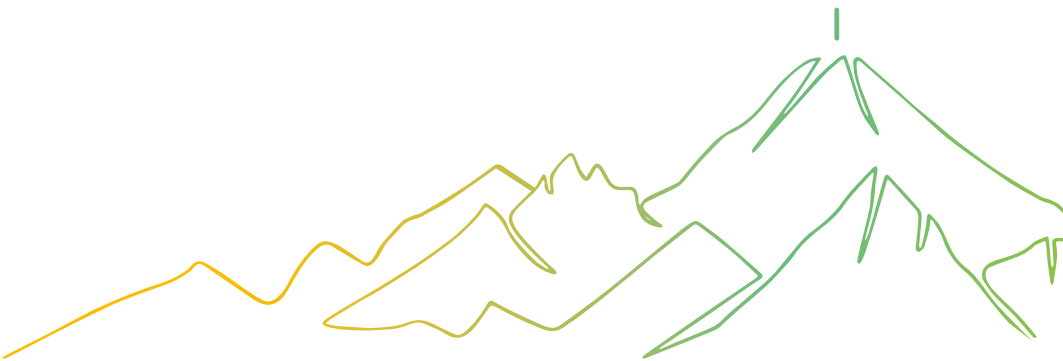


Guide du Délégué

Sommaire



Être délégué, un mandat au service de toutes les énergies des Hautes-Pyrénées... ———	4
Le SDE65, au service des communes et de leurs groupements ———	6
Du syndicat d'électrification au syndicat d'énergie ———	7
La gouvernance ———	8
Instances délibérantes	
Instances institutionnelles et consultatives	
Statuts du syndicat	
Règlement intérieur des assemblées et règlement financier	
Partenaires du SDE65	
Le SDE65, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) ———	16
La défense des usagers ———	17
Les missions du SDE65 ———	18
Missions obligatoires	
Missions optionnelles	
Missions d'accompagnement	
La SEML Ha-Py Energies ———	25
Les ressources et moyens ———	26
Organigramme des services	
Ressources financières et matérielles	
Le déroulement d'une opération d'investissement ———	28
Le SDE65 accompagne les communes pour la transition énergétique ———	29
L'information des élus ———	30
Vos interlocuteurs techniques au 1 ^{er} janvier 2026 ———	31



Être délégué,

un mandat au service de toutes les énergies des Hautes-Pyrénées...



Vous avez été élu au sein du Conseil Municipal de votre commune en qualité de délégué titulaire ou suppléant du SDE65.

A ce titre, vous siégez à l'assemblée délibérante du syndicat.

Ce guide détaille les missions et l'organisation du SDE65, et vous guide dans l'exercice de votre délégation.

Vos deux principaux rôles :

Participer aux décisions

Vous prenez part aux décisions qui fondent le service public local de l'énergie : élection du Président du syndicat et du Bureau Syndical, participation aux débats et au vote des délibérations du Comité Syndical, en particulier sur les questions budgétaires, financières, statutaires et gestion du personnel.

Faciliter les liens entre votre commune et le SDE65

Vous rendez compte au Conseil Municipal de l'activité du syndicat, et facilitez la remontée d'informations. Vous pouvez être désigné comme l'interlocuteur privilégié du SDE65 pour assurer le suivi des projets communaux. Vous veillez à ce que la commune fasse part de ses besoins à l'occasion de l'enquête annuelle.



Pour vous permettre d'exercer ces missions,
le SDE65 met à votre disposition toutes les informations nécessaires :

- Documents préparatoires et comptes-rendus des réunions des instances de gouvernance
- Données relatives à la commune
- Deux numéros annuels de la lettre d'actualité du SDE65
- Rapport d'activité annuel du SDE65
- Actualités et données publiées sur le site www.sde-65.com

Le SDE65

au service des communes et de leurs groupements



L'accès à une énergie fiable, durable, responsable et économiquement supportable est l'un des grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Y répondre dans les Hautes-Pyrénées suppose de gérer les réseaux de distribution d'énergie, d'accompagner la sobriété et l'efficacité énergétiques, de développer la production d'énergies locales pour garantir au territoire une plus grande indépendance énergétique, la préservation d'un environnement exceptionnel, tout en maîtrisant les dépenses publiques et privées.

Face à ce défi, le SDE65 déploie son activité sur différents axes pour :

- **contribuer** à assurer une distribution en électricité et en gaz fiable et résiliente, notamment face aux risques d'intempéries accrus par le changement climatique,
- **mettre en œuvre** des solutions de production d'électricité et de chaleur à base de matières premières renouvelables telles que le solaire, le bois énergie, la biomasse,
- **permettre** aux collectivités et leurs groupements de réaliser des économies d'énergies grâce à la rénovation de l'éclairage ou des bâtiments publics,
- **développer** la mobilité électrique en rendant la charge des véhicules accessible en de nombreux points du territoire.

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, les élus du syndicat d'énergie élargissent les partenariats, à l'image de celui noué avec le réseau *Les Générateurs d'Occitanie* pour le développement des projets d'électricité renouvelable, et mettent en place des modèles économiques performants, comme la création de la SEML Ha-Py Energies ou des budgets annexes dédiés à l'électricité renouvelable et aux réseaux de chaleur.

Du syndicat

d'électrification au syndicat d'énergie

1947



Création du Syndicat Départemental d'Électrification

L'immédiat après-guerre voit la nationalisation des entreprises d'électricité et de gaz, et la création d'EDF. En 1947, le Syndicat Départemental d'Électrification est créé, avec mission de construire des réseaux électriques. Le syndicat se développe rapidement et prend en charge la direction des travaux d'électrification et d'éclairage public en 1985, puis l'entretien de l'éclairage public. En 1994, le syndicat devient le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

7 mai 2014



Le Syndicat Départemental d'Électricité devient le Syndicat Départemental d'Énergie

Ses missions sont organisées autour de compétences obligatoires (distribution électrique et éclairage public), de missions optionnelles (distribution de gaz, réseaux de chaleur, infrastructures de recharge des véhicules électriques), et de missions accessoires relatives notamment aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables.

Depuis 2015



Transition énergétique et développement des énergies renouvelables

En juin 2015, le groupement d'achat d'énergies des Hautes-Pyrénées est créé. Le syndicat intensifie ses actions dans le domaine des énergies renouvelables, devenant ainsi producteur d'électricité. Fin 2017, il crée deux budgets annexes à vocation commerciale pour développer la production d'énergies renouvelables, et prend en charge les feux de signalisation tricolore. En 2020, il crée la SEML Ha-Py Energies, société d'investissement public-privé. En 2025, il élargit le champ de ses prestations à destination d'autres établissements et s'engage sur la distribution du gaz.

La gouvernance

Les instances délibérantes



Les instances délibérantes du SDE65 sont le Comité Syndical et le Bureau Syndical. Ils sont présidés par l'organe exécutif, le Président du syndicat.

Le conseil syndical



Je suis délégué...

- Je représente ma commune aux assemblées délibérantes
- Je vote les délibérations
- Je rapporte à mon Conseil Municipal les informations recueillies en Comité Syndical
- Je peux me faire remplacer par le délégué suppléant, s'il est désigné, ou par le maire dans le cas contraire, ou donner pouvoir écrit à un autre délégué titulaire.



La Commission d'Appel d'Offres

et de Délégation de Service Public

La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** intervient dans la procédure de passation des marchés publics lorsque ceux-ci dépassent certains seuils ou lorsque la procédure formalisée l'exige.

La CAO a pour mission :

- D'examiner les candidatures et les offres des entreprises répondant aux marchés publics
- D'éliminer les offres irrégulières ou inacceptables
- De classer les offres selon les critères de sélection
- De proposer l'attributaire du marché à l'assemblée délibérante

Elle garantit la transparence, l'égalité de traitement des candidats et la bonne utilisation des fonds publics.

La Commission de Délégation de Service Public

La **Commission de Délégation de Service Public** intervient dans les procédures de délégation de service public (DSP).

Elle a pour rôle :

- D'examiner les candidatures des entreprises intéressées
- De dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- D'analyser les offres reçues
- D'émettre un avis sur le choix du délégataire

Les deux commissions ont une composition similaire.

Le Bureau Syndical



Le Bureau est l'exécutif du syndicat.

Ses membres sont élus à chaque renouvellement du Comité Syndical suite aux élections municipales.



24 membres élus
parmi les délégués
titulaires



Réunions régulières pour délibérer
dans le cadre des compétences
qui lui sont transférées
par le Comité Syndical
et préparer les assemblées générales



Rend compte
de son activité à
l'assemblée délibérante

Chaque membre occupe une mission de veille sur des sujets en lien avec les compétences du syndicat. Le Bureau Syndical est composé d'un **Président, de 8 Vice-Présidents, dont un premier Vice-Président et 7 Vice-Présidents en charge des 7 commissions, et de 15 autres membres.**

Article 3 du règlement intérieur du SDE65 – Représentation et élections du Comité Syndical, du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau

Le Comité Syndical

Conformément aux statuts, le Comité Syndical est composé de délégués élus par les collectivités territoriales membres. En cas d'empêchement, les délégués sont représentés par leur suppléant si celui-ci a été désigné, ou par le maire de la commune (ou le Président de l'EPCI) dans le cas contraire.

Chaque personne morale membre désigne à cet effet un ou plusieurs délégué(s) selon la règle précisée ci-après : un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 5 000 habitants, sans que le nombre de délégués puisse être inférieur à un et supérieur à 10.

A l'issue de chaque renouvellement municipal général, les conseils municipaux élisent leurs délégués qui siègent au Comité Syndical conformément aux règles statutaires.

Le Bureau Syndical

Le nombre des membres du Bureau est fixé à 24 délégués répartis géographiquement par canton, de la façon suivante :

Total : 24

Tarbes (3 cantons)	2	Neste, Aure et Louron	2
Lourdes (2 cantons)	2	Ossun	1
Aureilhan	2	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	2
Bordères sur l'Echez	1	Vallée de l'Arros et des Baïses	2
Haute Bigorre	2	Vallée de la Barousse	2
Les Côteaux	2	Vallées des Gaves	2
Moyen Adour	1	Vic en Bigorre	1

Élection du Président

Le Président est élu par l'ensemble des délégués siégeant au Comité Syndical à l'occasion de chaque renouvellement du Comité ou en cas de vacance de cette fonction.

Le Président est élu au scrutin uninominal majoritaire à trois tours conformément à l'article L 2122 7 du CGCT.

La séance d'élection du Président est présidée par le doyen d'âge de l'assemblée. Les candidats au poste de la Présidence doivent obligatoirement être présents lors de la séance d'installation pour pouvoir se porter candidat et être élu.

Élection des Vice-Présidents

Le Président propose au Comité Syndical d'élire les Vice-Présidents.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant conformément à l'article L 5211-10 du CGCT (« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents »).

Élection des membres du Bureau

Les membres du Bureau sont élus parmi et par les délégués.

Le Président et les Vice-Présidents font partie de droit du Bureau. Les autres membres du Bureau sont élus par un scrutin uninominal à trois tours, conformément aux articles L 5211-2 et L 222-7-1 du CGCT.

Le nombre de membres du Bureau est confirmé par le Comité Syndical lors de l'élection de ces membres.

L'élection des membres du Bureau a lieu lors de la première réunion du Comité Syndical d'installation.

Le Président



Le Président du syndicat exerce le pouvoir exécutif :

- Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical ;
- Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- Il est le chef du personnel du syndicat ;
- Il représente le SDE65 devant les tribunaux.

Instances institutionnelles

et consultatives



Je suis délégué...

- Je siége aux commissions dont je suis membre
- Je contribue par mes questions et mes observations aux travaux de ces instances

Les commissions institutionnelles :

- La Commission d'Appel d'Offres
- La Commission de Délégation de Service Public
- La Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE)
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Le Conseil de Régie « réseaux de chaleur »
- Le Comité de Pilotage (Copil) du Schéma Départemental des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE)

Les instances consultatives sont au nombre de cinq. Ces commissions proposent au Bureau ou au Comité Syndical des actions ou orientations stratégiques :

- Commission Statuts et Organisation des Moyens
- Commission Réseaux
- Commission Éclairage public
- Commission Transition Énergétique
- Commission Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi de Bigorre

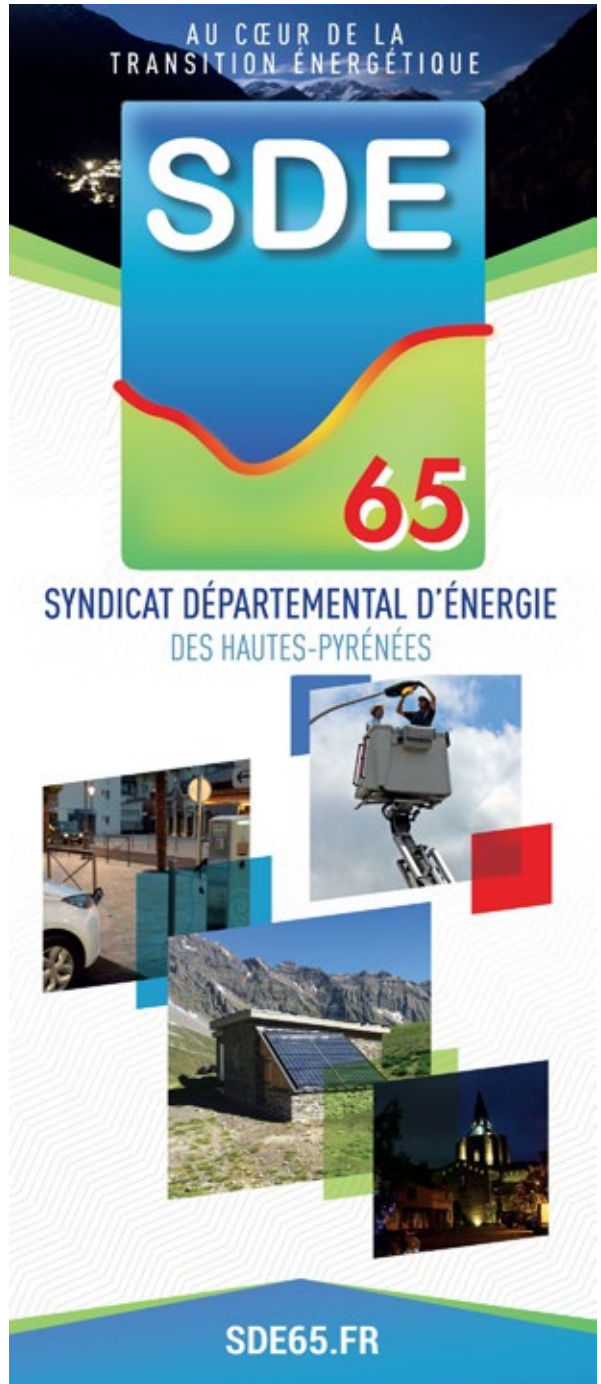
Ces commissions peuvent associer des personnes qualifiées.

Statuts du syndicat

Les statuts du SDE65 sont approuvés par arrêté préfectoral après délibération des communes. Les statuts actuels ont été approuvés par arrêté préfectoral du 25 juillet 2025.

Ils définissent les compétences, missions et ressources du syndicat. Ils ne peuvent évoluer que dans le cadre d'un accord du Comité Syndical et de l'accord des communes membres (majorité qualifiée) soumis au Préfet pour approbation.

Les statuts peuvent être téléchargés sur le site internet www.sde-65.com



Règlement intérieur

des assemblées et règlement financier



Je suis délégué...

- Je prends connaissance du règlement intérieur relatif au fonctionnement du Bureau Syndical et du Comité Syndical
- Je prends connaissance du règlement financier, actualisé annuellement, afin de connaître les modalités d'intervention du SDE65

Le **règlement intérieur** des assemblées du SDE65 a été mis à jour et approuvé en Comité Syndical du 19 septembre 2025.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical, qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le **règlement financier** du SDE65 est mis à jour chaque année et vient préciser les modalités d'intervention du syndicat, notamment financières. Il est annexé au règlement intérieur des assemblées.

Les règlements peuvent être téléchargés sur le site internet www.sde-65.com



Partenaires du SDE65

Pour mener à bien ses missions, et en faire bénéficier le plus grand nombre, le SDE65 a consolidé de nombreux partenariats avec des institutions de niveaux départemental, régional ou national.

On peut citer, sans être exhaustif :

Niveau départemental

Département (CD 65) : développement des énergies renouvelables, éclairage public hors agglomérations, économies d'énergie, achats groupés

ADAC, CAUE, PNP : partenariats pour une offre de conseil global aux communes

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (CATLP, communautés de communes, autres syndicats intercommunaux...) : conventions et actions pour la transition énergétique

Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées (CDG 65) : gestion des moyens

Services de l'État (DDT) : développement de stratégies locales, ainsi que d'actions de communication

Niveau régional

Territoire d'Énergie d'Occitanie : entente des syndicats d'Énergie d'Occitanie pour le développement d'actions communes

ADEME : le SDE65 est opérateur de l'ADEME pour plusieurs missions comme la gestion locale du Fonds Chaleur

AREC : le SDE65 est adhérent de la SPL AREC et travaille avec elle sur divers sujets (observation des données, économies d'énergie, production d'énergie...)

CDC/Banque des Territoires : le SDE65 est partenaire de la Banque des Territoires sur des programmes de financement spécifiques et des missions d'animation territoriale

Niveau national

Le SDE65 est adhérent de nombreux organismes nationaux : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), Syndicat des énergies renouvelables (SER), Association française de l'Éclairage (AFE)...

Le SDE65 Autorité Organisatrice

de la Distribution d'Énergie (AODE)

Autorité organisatrice de la distribution publique électrique sur le territoire des collectivités membres, le SDE65 est propriétaire des réseaux, et réalise des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation de réseaux.



Le réseau public de distribution d'électricité des Hautes-Pyrénées représentait fin 2025

(concession Enedis et entreprises locales de distribution) :

3 568 km

de réseau HTA 20 000 volts
dont 1 962 km en souterrain

4 945 km

de réseau basse tension 230/400 volts,
(2 719 km en câble isolé torsadé aérien et
297 km en fils nus)



Je suis délégué...

■ Je signale les dysfonctionnements de desserte électrique (mauvaise qualité de fourniture, pannes récurrentes...)

Réseau de recharge de véhicules électriques fin 2025

118
bornes

2 hubs
de recharge

9
super-chargeurs
261 points de charge

GAZ

En 2026

le SDE65 devrait également devenir compétent en matière de distribution publique de gaz.

La compétence d'AODE comprend les missions suivantes :

1. Organiser le service public de distribution
2. Passer et contrôler les contrats de concession
3. Garantir la qualité et la continuité du service
4. Planifier et accompagner les investissements
5. Porter la transition énergétique locale
6. Représenter les collectivités et les usagers

La défense des usagers

Lutte contre la précarité énergétique

Le service public de distribution d'électricité distingue :

- Le développement et l'exploitation du réseau public concédé à Enedis
- La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente concédée à EDF, le SDE65 jouant un rôle d'observation et d'alerte territoriale

La précarité énergétique (difficulté à payer ses factures ou à se chauffer correctement) n'est pas directement incluse dans la concession, mais le SDE65 joue un rôle de facilitateur territorial vis-à-vis de la coordination avec les dispositifs sociaux : chèque énergie (porté par l'État), aides locales et accompagnement des ménages par le Département.

Défense des collectivités et des usagers

Le SDE65 est l'interlocuteur local des opérateurs (Enedis, GRDF), de l'État, des habitants et des entreprises. Il défend les intérêts du territoire dans les décisions énergétiques, et des usagers dans leurs relations avec les opérateurs (médiateur institutionnel).

Le SDE65 a créé en son sein une **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**, qui a pour objet de faciliter la participation des associations d'usagers à la vie des services publics locaux. Réunie une fois par an, elle permet la concertation avec les habitants sur les sujets liés aux énergies : distribution électrique, éclairage public, recharge des véhicules électriques...

Prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), elle est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, et pour les syndicats mixtes comme le SDE65 comprenant une ou plusieurs communes de plus de 10 000 habitants.



Je suis délégué...

- Je prends connaissance du rôle de la CCSPL
- Je fais remonter les difficultés éventuelles des habitants face aux opérateurs

Les missions du SDE65

Missions obligatoires



Je suis délégué...

■ Je fais remonter les besoins de la commune en matière de distribution d'énergie et de travaux

La distribution publique d'électricité

Gestion et suivi des extensions de réseaux

Le SDE65 assure la réalisation des réseaux neufs d'alimentation électrique dans les communes du régime rural d'électrification (programme de financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale, FACE), à l'exception des lotissements privés et des Tarifs Verts.

Gestion et suivi des renforcements et sécurisations de réseaux

Le Bureau du syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution publique nécessités par l'accroissement de la demande ou par l'amélioration de la qualité du service des communes qui relèvent du régime rural de l'électrification.

Gestion et suivi des effacements de réseaux

Pour améliorer l'aménagement paysager, le SDE65 assure l'effacement des réseaux du secteur rural et d'une partie du secteur urbain. Le programme des travaux est établi en début d'année par le Bureau du syndicat en fonction des besoins des communes et de critères techniques et géographiques.

Alimentation de sites isolés

Le SDE65 travaille avec ENEDIS (concessionnaire de l'installation) et le programme FACE afin de répondre aux besoins des sites isolés, en montagne notamment, avec l'équipement photovoltaïque des refuges ou cabanes de berger.



Les missions du SDE65

Missions obligatoires

L'éclairage public

Le SDE65 réalise en lieu et place des collectivités (sauf Tarbes et Lannemezan) le développement, le renouvellement, l'exploitation, la maintenance des installations et réseaux d'éclairage public.

Le réseau éclairage public des Hautes-Pyrénées **exploité par le SDE65** comprenait fin 2025 :

67 473
points lumineux
(sur 468 communes)

3 732
armoires électriques

Le réseau éclairage public des Hautes-Pyrénées **entretenu par le SDE65** comprenait fin 2025 :

455
collectivités
au service entretien

61 753
points lumineux
entretenus par le SDE65

3 333
armoires électriques

Lancement du programme « Tête en LED 3 »

A partir de 2027

LED 3 Les lampes Sodium Haute Pression (SHP) ne seront plus commercialisées en France. Il faut donc accélérer le passage en Led des luminaires.



Je suis délégué...

Je fais remonter les besoins de la commune en matière d'éclairage public : pannes, extensions, rénovation

Après la réussite des programmes Tête en LED 1 et 2 ayant permis le remplacement de 17000 lampes énergivores du réseau routier par des appareils à LED programmables, un troisième programme a été engagé pour rénover les luminaires de style.

Il est financé par une avance remboursable de la Caisse des Dépôts et Consignations, avance remboursée ensuite par les communes concernées grâce aux économies d'énergie réalisées (dispositif « intracting »).

Les missions du SDE65

Missions obligatoires



Je suis délégué...

Je fais remonter les besoins de la commune en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, ainsi que les pannes ou insatisfactions

Les infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)

Le syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice d'un service public de recharge des véhicules électriques.

Dans les Hautes-Pyrénées, le réseau comptait au 1er janvier 2026 :

118
bornes

2 hubs
de recharge

9
super-chargeurs
261 points de charge

De nouvelles installations sont programmées en 2026 :

9
bornes à charge normale

9 hubs
de charge

3
super chargeurs

11
Wallbox
(7Kva)



Depuis 2018, le syndicat a intégré le réseau REVEO, service d'électromobilité proposant en Occitanie une solution de recharge pour véhicules électriques.

Afin de répondre aux besoins à venir, le SDE65 a établi un Schéma Départemental de Développement des Infrastructures de Recharge (SDIRVE 65). Il prévoit à l'horizon 2028 un réseau (public et privé) de 1 595 points de charge (65 points de recharge rapide, 389 points de recharge normale, 1 140 places de stationnement électrique sur parking).

Un comité de pilotage regroupant le SDE65, les communautés de communes et les partenaires locaux (Etat, collectivités, institutionnels...) se réunit au moins une fois par an.



Les missions du SDE65

Missions optionnelles

La production d'énergies renouvelables

Le SDE65 accompagne les collectivités en matière de production d'énergies renouvelables dans deux domaines : production d'électricité et de chaleur d'origine renouvelable, et réseaux de chaleur.

Production d'énergies renouvelables fin 2025 :

- 42 sites isolés (refuges de montagne, cabanes de berger) alimentés en énergie photovoltaïque
- 1 site isolé alimenté en énergie hydroélectrique
- 22 toitures et 1 ombrière de production photovoltaïque
- 6 réseaux de chaleur en exploitation

Animation chaleur renouvelable (2024/2026), en lien avec l'ADEME :

- 155 projets visités et/ou accompagnés, en lien avec la gestion du CCRT
- 36 études réalisées (analyses d'opportunité ou études de faisabilité)

Contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT) 2024/2026 et gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME :

Accompagnement technique et administratif pour les projets d'installation d'énergie renouvelable thermique (géothermie, solaire thermique, biomasse) pour un bâtiment ou un réseau.



Je suis délégué...

- J'informe le Conseil Municipal des services proposés
- Je peux consulter directement les services du syndicat pour engager une réflexion ou un projet

Les missions du SDE65

Missions optionnelles



Je suis délégué d'une collectivité adhérente...

■ Je relaie auprès du syndicat les problèmes d'exploitation des feux de signalisation

Les feux de signalisation tricolore

Pour les collectivités en faisant la demande, le SDE65 exerce des missions de maîtrise d'œuvre, d'installation, de maintenance et d'exploitation des feux de signalisation tricolore.

Maintenance des feux de signalisation fin 2025 :

- 43 collectivités adhérentes
- 23 carrefours gérés
- 14 signalisations ponctuelles

La distribution du gaz

Sur la base d'un arrêté du préfet des Hautes Pyrénées, la distribution publique du gaz pourrait devenir la 4ème compétence obligatoire du syndicat au 1er janvier 2027.

Le Comité Syndical du 19 décembre 2025 a approuvé cette révision, qui est soumise actuellement à la délibération contradictoire des communes.



Je suis délégué d'une collectivité desservie...

■ Je relaie auprès de GRDF ou du syndicat les besoins en matière de distribution de gaz

■ Je prends connaissance du compte-rendu d'activité de la concession pour ce qui relève de ma commune

Les missions du SDE65

Missions d'accompagnement



Achat groupé d'énergies (électricité et gaz), au bénéfice de 145 établissements publics

Utilisation rationnelle de l'énergie et économies d'énergie :

Conseil en économies d'énergie, réalisation de diagnostics communaux énergétiques (en particulier concernant les bâtiments scolaires, sportifs et culturels)

Développement des énergies renouvelables :

Le SDE65 est membre du réseau régional « Les Générateurs d'Occitanie », qui apporte aux collectivités informations et retours d'expériences, en partenariat avec l'ADEME



Chaleur renouvelable et contrat territorial :

Accompagnement technique, administratif et financier des porteurs de projets, en partenariat avec l'ADEME

Le marché d'achat d'énergies a été renouvelé par le groupement pour la période 2026-2028.

Coordonné par le SDE du Tarn, il compte 2 600 membres sur 13 départements (1 TWh/an).

Les Hautes-Pyrénées comptent 145 membres (5 377 points de livraison, 124 GWh/an).

Les entreprises lauréates de l'appel d'offres sont Engie (lots 1 et 3), EDF (lot 2), Total Energies (lots 4 et 7), Alterna Energie (lot 5).

Les missions du SDE65

Missions d'accompagnement



Réseaux de télécommunication et réseaux numériques

Le SDE65 assure la coordination des gestionnaires de réseaux publics dans le cadre de travaux concernant également l'électrification ou l'éclairage.

RICE du Pic du Midi

Le SDE65 est l'un des cogestionnaires de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi de Bigorre et de la lutte contre la pollution lumineuse, en charge de la rénovation des éclairages extérieurs des communes.

Prêt de matériels

Le SDE65 met à disposition des collectivités adhérentes plusieurs matériels (ballons éclairants, armoire tarif jaune, hub de recharge de véhicules électriques, vélos électriques...) dans le cadre de conventions de prêt.



Je suis délégué...

- Je prends connaissance des propositions du SDE65
- J'en informe ma collectivité
- Je contacte le SDE65 pour engager une réflexion sur le patrimoine de ma collectivité

La SEML Ha-Py Energies



Ha-Py Energies

Approuvée par délibération du Comité Syndical du SDE65 du 7 février 2020, cette société d'économie mixte locale (SEML) dénommée Ha-Py Energies, dont le SDE65 est l'actionnaire principal, permet d'investir massivement dans des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, méthanisation, hydrogène ...) en Hautes-Pyrénées.

Je suis délégué...

- Je prends connaissance du rôle de la SEML
- Je consulte la SEML en fonction des besoins de ma collectivité

Gouvernance de la SEML Ha-Py Energies

Les actionnaires fondateurs de la SEML sont le SDE65 et la société Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne Energies Nouvelles (CAPGEN), rejoints en 2021 par le Département des Hautes-Pyrénées, et en 2022 par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le SDE65 est l'actionnaire majoritaire. Le capital social de la SEML est de 8,77 M€ au 1^{er} janvier 2026.

La SEML est présidée par le Président du SDE65, et dirigée par Jean Chanéac et Ambroise Claverie (directeur général délégué), mis à disposition par le SDE65.

Un Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la SEML et veille à leur mise en œuvre. Il comprend deux collèges : un collège des actionnaires publics et un collège des actionnaires privés.

La SEML investit soit avec ses propres capitaux soit en partenariat avec des sociétés privées dans le cadre de sociétés de projets. Les collectivités et les citoyens peuvent être appelés à participer au financement de ces projets dans le cadre de placements financiers. La SEML assure par ailleurs des prestations d'ingénierie pour des acteurs souhaitant investir par eux-mêmes.

Un exemple de société projet : HELIOSTARBES

La ville de Tarbes s'est associée à la SEML Ha-Py Energies pour créer une société de projet dédiée au développement, au financement, à la réalisation et à l'exploitation de centrales photovoltaïques en vue de la vente et/ou de l'autoconsommation de l'énergie produite.

Diversification dans des secteurs autres que le solaire

Ha-Py Energies investit plusieurs domaines : le bois-énergie, la géothermie, le biogaz...

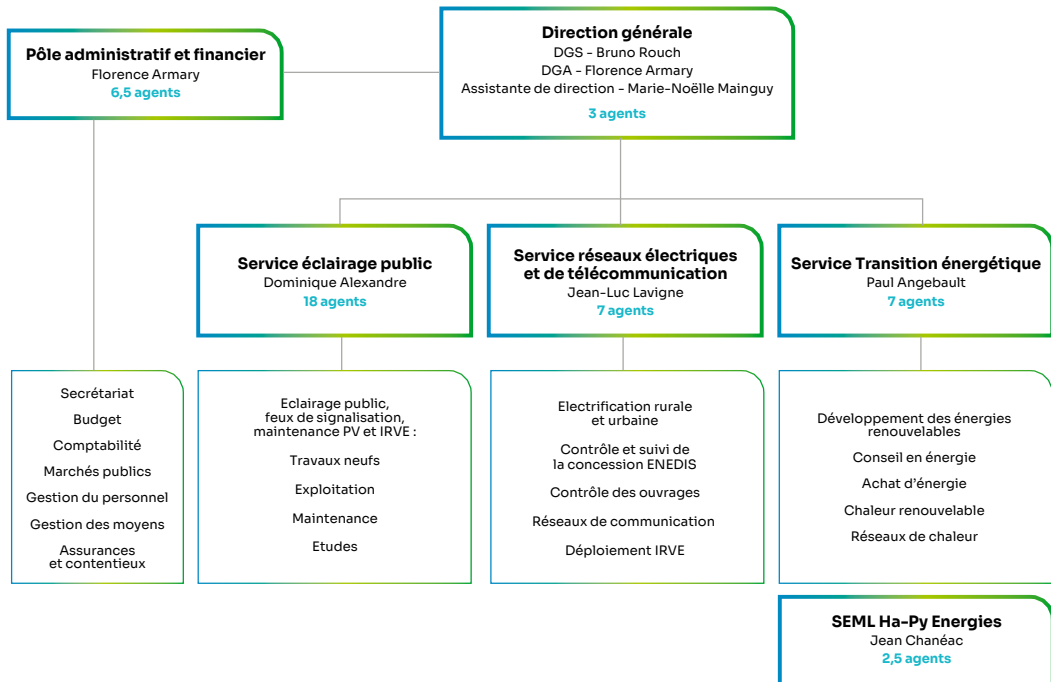
Pour en savoir plus : www.hapyenergies.fr

Les ressources et moyens

Organigramme des services



Au 1er janvier 2026, le SDE65 compte 46 agents.



Ressources financières et matérielles

Principales ressources financières

Fonctionnement

- Cotisations des communes
- Redevance d'exploitation de la concession ENEDIS (R1)
- Part communale de l'accise sur l'électricité
- Taxes sur pylônes électriques
- La participation des communes aux charges d'entretien des installations
- Revente d'électricité photovoltaïque et de chaleur
- Revente des CEE

Investissement

- Participation des communes aux investissements
- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale
- Redevance d'investissement de la concession ENEDIS (R2)
- Participation ENEDIS pour les extensions de réseaux ruraux et l'enfouissement des réseaux urbains
- Subventions des partenaires publics : Etat, ADEME...
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissements
- Emprunt mutualisé

Ressources matérielles (non exhaustif)

- 6 nacelles (dont 4 PL et 2 VL) et 1 camion grue
- 5 véhicules utilitaires (dont 2 au gaz et 1 électrique)
- 14 VL (1 gaz, 3 hybrides, 8 électriques, 2 thermiques) et 5 vélos électriques
- 1 drone
- Outillage et matériels de mesures et de contrôle
- 30 ordinateurs et 10 tablettes
- Matériel en prêt : 3 ballons éclairants, Éco Bio Générateur, armoire tarif jaune (TJ)



Le déroulement d'une opération

d'investissement



Pour les opérations d'investissement sur les réseaux électriques ou l'éclairage public, le SDE65 est maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Ces opérations s'inscrivent dans une logique de programmation pluriannuelle et territoriale.

Le déroulement type d'une opération est le suivant :

- 1.** Identification de la demande émanant de la commune (enquête annuelle de besoins), du SDE65, ou d'un autre établissement
- 2.** Inscription dans un programme annuel ou pluriannuel
- 3.** Étude préalable : visite sur site pour définition de l'emprise, faisabilité, estimation financière
- 4.** Lancement d'une étude auprès de l'entreprise ou du bureau d'études titulaire des marchés du SDE65.
- 5.** Validation de l'étude et autorisations préalables : Enedis, Orange, riverains, communes, urbanisme...
- 6.** Montage financier : participation du SDE65, de la commune et autres financeurs
- 7.** Décision et conventionnement : délibération de la commune (accord sur projet et financement), et, si besoin, signature d'une convention
- 8.** Réalisation des travaux après choix de l'entreprise (marché à bons de commande ou marché spécifique) : réunion de lancement (entreprises, concessionnaires de réseaux), coordination avec autres réseaux...
- 9.** Contrôles in situ réguliers du chantier
- 10.** Réception des travaux, avec géoréférencement et avec l'exploitant du réseau
- 11.** Mise en service (mise sous tension, allumage éclairage public...)
- 12.** Intégration dans le patrimoine : mise à jour des bases patrimoniales
- 13.** Édition du titre de recette auprès de la commune

Je suis délégué...

- Je relaie les demandes de ma commune
- Je suis l'avancement du chantier et je fais remonter les difficultés éventuelles

Le SDE65

accompagne les communes pour la transition énergétique

Le SDE65 peut prendre en charge, pour le compte de ses membres, des études et tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments ou équipements. Il agit, dans ce cas, sur la base d'une mission de conseil ou d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.



Je suis délégué...

- Je m'intéresse aux consommations énergétiques de ma commune
- Je sollicite le SDE65 au titre de l'efficacité énergétique et de la production d'énergies renouvelables

Achat d'énergie

Le SDE65 accompagne actuellement 146 acheteurs publics pour leur fourniture de gaz ou d'électricité au meilleur prix, et met à leur disposition un outil de suivi des consommations énergétiques.

Conseil en efficacité énergétique

Le SDE65 réalise des études et diagnostics pour améliorer la performance des bâtiments publics. Le programme « EduRénov », par exemple, s'intéresse aux équipements scolaires et sportifs.

Chaleur renouvelable

Le SDE65 aide les collectivités (et plus généralement tout établissement) à décarboner leurs sources de chaleur. Gestionnaire du Fonds Chaleur de l'ADEME (Etat), il finance en partie les études et les travaux. Il peut également réaliser l'opération dans le cadre d'un transfert ou d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Energie photovoltaïque

Avec le programme « Les Générateurs d'Occitanie », le SDE65 aide les collectivités à investir sur des installations photovoltaïques, notamment en auto-consommation.

Les informations

des élus



Les délégués ont à leur disposition plusieurs sources d'information :

- Les élus et les agents du SDE65
- Les réunions des différentes instances
- Les publications du SDE65 : rapport annuel d'activité, lettres d'actualité (deux numéros par an), actualités sur les réseaux sociaux du syndicat (Facebook, LinkedIn)
- Le site internet **www.sde-65.com**
- La base de données GeoLux (accessible via le site internet du SDE65 après création d'un compte utilisateur)
- La base de données Deepki pour les membres du groupement d'achat d'énergies

DIRECTION

Bruno Rouch ✉ b.rouch@sde65.fr

Directrice générale adjointe :

Florence Armary ✉ f.armary@sde65.fr

Assistante de Direction :

Marie-Noëlle Mainguy ✉ mn.mainguy@sde65.fr

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

Chef de Service

Jean-Luc Lavigne ✉ jl.lavigne@sde65.fr

ÉLECTRIFICATION RURALE

- Lot - Montagne :

Pascal Achard ✉ p.achard@sde65.fr

Hervé Couget ✉ h.couget@sde65.fr

- Lot - Plaine :

Gaël Peyrical ✉ g.peyrical@sde65.fr

Matthieu Baheu ✉ m.baheu@sde65.fr

- Bureau d'études

Serge Cieutat ✉ s.cieutat@sde65.fr

Sandrine Labastie ✉ s.labastie@sde65.fr

ÉLECTRIFICATION URBAINE ET SITES ISOLÉS

Jean-Luc Lavigne ✉ jl.lavigne@sde65.fr

IRVE

Serge Cieutat ✉ s.cieutat@sde65.fr

Vos interlocuteurs techniques

au 1^{er} janvier 2026

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Chef de service

Paul Angebault ✉ p.angebault@sde65.fr

- Efficacité énergétique

Clément Linol ✉ c.linol@sde65.fr

Dominique Pefontan ✉ d.pefontan@sde65.fr

- Chaleur renouvelable

Arnaud Larvol ✉ a.larvol@sde65.fr

Laure Rolland ✉ l.rolland@sde65.fr

Mélanie Zenoni ✉ m.zenoni@sde65.fr

- Electricité renouvelable

Gaudéric Maribaud ✉ g.maribaud@sde65.fr

SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC

(travaux neufs - diagnostics - maintenance)

Chef de service

Dominique Alexandre ✉ d.alexandre@sde65.fr

- Ingénierie

Romain Labrue ✉ r.labrue@sde65.fr

Serge Valentian ✉ s.valentian@sde65.fr

- Exploitation

Frédéric Soubirou ✉ f.soubirou@sde65.fr

- Maintenance EP

Matthieu Rossello ✉ m.rossello@sde65.fr

- Equipe spécialisée

Robin Marrot ✉ r.marrot@sde65.fr

Pierre-Yves Tharan ✉ py.tharan@sde65.fr

Job Taumau ✉ j.taumau@sde65.fr

Alan Tetuanui ✉ a.tetuanui@sde65.fr

- Maintenance IRVE

Flavien Boya ✉ f.boya@sde65.fr

SEML HA-PY ENERGIES

(production d'énergies renouvelables)

Jean Chanéac ✉ j.chaneac@hapy-energies.fr

Ambroise Claverie ✉ a.claverie@sde65.fr



**Syndicat
Départemental
d'Énergie**
DES HAUTES-PYRÉNÉES

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
DES HAUTES-PYRÉNÉES**

**20, avenue Fould
BP 914 - 65009 TARBES CEDEX**

Tél. 05 62 93 20 06

SDE-65.COM

HORAIRES D'OUVERTURE :
8 H 30 - 17 H 00
DU LUNDI AU VENDREDI